

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-ROGARD

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

3ÈME REUNION DE 2018

Séance du 27 juin 2018

CD20180627_3
id. 3940

L'an deux mille dix huit, le 27 juin, les membres du Conseil Départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, Mme BAULU, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE

Absent(s) représenté(s) :

M. BAYLET (pouvoir à Mme LE CORRE), Mme MORVAN (pouvoir à M. DESCAZEAX), M. WEILL (pouvoir à M. GONZALEZ)

Nombre de membres du Conseil Départemental : 30

Quorum : 16

Le quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

**LABORATOIRE VÉTÉRINAIRE DÉPARTEMENTAL
COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

Monsieur le Président soumet à l'examen de l'Assemblée, le compte administratif 2017 du Laboratoire vétérinaire départemental, tel qu'il a été approuvé par le comité de gestion de l'établissement.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont en hausse en 2017, passant de 2 508 790 € à 2 608 561 €. Cette progression provient de la convention d'objectif entre le Laboratoire vétérinaire départemental et l'ALMA, établie afin d'optimiser leurs compétences respectives dans la traçabilité environnementale et sanitaire des cheptels du Tarn-et-Garonne. Cette action emporte une augmentation de 140 000 € des crédits de fonctionnement financés par le budget principal.

En parallèle, les recettes réelles de fonctionnement se réduisent, passant de 2 812 977 € à 2 728 845 €, cette baisse se répartissant sur l'ensemble des secteurs.

En 2017, la subvention du Département (hors financement de la convention avec l'ALMA) était de 1 110 256 €, soit une baisse de 2,6 %.

En investissement, le laboratoire a notamment procédé à l'acquisition de matériel pour 52 217 € et à l'acquisition de 2 véhicules pour 23 446 €.

Le compte administratif 2017 fait apparaître un excédent global de **345 301,81 €** qui se décompose comme suit :

- INVESTISSEMENT

Recettes	148 185,33 €
Résultat 2016	70 187,14 €
Dépenses	144 771,01 €
Excédent d'investissement.....	73 601,46 €
Restes à réaliser en dépenses.....	22 000,00 €
Capacité de financement.....	51 601,46 €

- FONCTIONNEMENT

Recettes	2 730 956,40 €
Excédent 2016	245 310,42 €
Dépenses	2 704 566,47 €
Excédent de fonctionnement.....	271 700,35 €

L'affectation du résultat de l'exercice 2017 a été intégrée par anticipation au budget primitif 2018 et est identique à celle-ci.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis du conseil de gestion du laboratoire vétérinaire départemental,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve le compte de gestion 2017 du Payeur départemental concernant le Laboratoire vétérinaire départemental ;
- Approuve le compte administratif 2017 du Laboratoire vétérinaire départemental, lequel fait apparaître un excédent global de 345 301,81 € et dont les résultats sont en parfaite concordance avec le compte de gestion de Monsieur le Payeur départemental ;
- Décide d'affecter les résultats comme suit :
 - l'excédent d'investissement de 73 601,46 € sera reporté à la même section au compte 001 ;
 - l'excédent de fonctionnement de 271 700,35 € sera reporté à la même section au compte 002.

Nombre de votant : 29

Adopté à l'unanimité.

Hors de la présence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental, et sous la présidence de Madame Marie-José MAURIÈGE, 1ère vice-Présidente du Conseil départemental.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC